

APPEL A
PROJET
2020

MOBILITE SORTANTE ERASMUS Notice

Date limite de réponse

La date limite de retour de la fiche-réponse à l'appel à projet Mobilité sortante Erasmus au titre des Relations Internationales est fixée au **25/11/2019** délai de rigueur. **Seules les fiches-réponses complètes et signées par le responsable du laboratoire d'accueil et le directeur du département seront prises en compte.** Fiche-réponse à retourner à secreariat-recherche@upf.pf

Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à promouvoir les mobilités dans le cadre du programme Erasmus et les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur déjà conventionnés et/ou susceptibles d'être conventionnés.

Urgence et priorité : diversifier les partenariats Erasmus pour **garantir l'accueil des étudiants de l'UPF**, notamment dans les pays anglophones ou avec des filières de formation en anglais, mais aussi en espagnol.

Au total **2 bourses** de mobilité sortante sont à pourvoir, dont **1 au premier semestre** et **1 au deuxième semestre**.

Pour toutes informations, contacter les RI : relations-internationales@upf.pf / Tél : 40.803.931

Conditions de mobilité

La mobilité comprend : la prise en charge des billets d'avion (178 998 XPF d'Erasmus + complément RI plafonné à 100 000 XPF), et les indemnités journalières (12 649 XPF/j Erasmus).

Critères d'évaluation

- Existence d'une coopération ou d'un projet de coopération internationale entre l'UPF et l'établissement d'accueil ;
- Qualité du projet de la mobilité sortante (pérennisation de l'accueil des étudiants de l'UPF à l'étranger, suivi des étudiants de l'UPF en mobilité...)

La sélection sera réalisée dans le respect des équilibres entre les langues (avec une nécessité de rotation des collègues dans le temps).

Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet de mobilité et l'intérêt qu'il représente pour l'université.